

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 19 novembre 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 25 novembre 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

M. ARRIVE , Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , Mme GRUNEWALD ,
Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française),
Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Absents donnant procuration :

Mme AMBROIS (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme
GRUNEWALD), M. FRANCOISE (mandataire : Mme HERY), Mme COUSIN (Conscience
Humanitaire) (mandataire : M. GERMAIN), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme
VARENNE), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme THOMAS)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_128

Approbation des conventions de partenariat "Commission Santé Habitat" entre le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin et la Fondation Bon Sauveur

Depuis 2005, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin travaille en partenariat avec la Fondation Bon Sauveur sur une commission, dite « commission santé-habitat ».

Cette commission s'adresse à toute personne présentant des difficultés de santé et/ou en lien avec son lieu de vie et son environnement proche.

Elle a pour objectifs :

- de mettre en place un temps d'échange entre les travailleurs sociaux du CCAS, la Fondation Bon Sauveur et les bailleurs sociaux afin d'aider à la gestion des troubles de voisinage directement en lien avec des comportements de personnes en difficultés psychiques,
- de faciliter l'accès et le maintien au logement et l'insertion sociale pour les personnes en difficultés psychiques ou présentant des troubles dans la relation à autrui.

Depuis sa mise en place, cette commission a permis :

- de développer le partenariat pour un travail en réseau à la croisée entre la santé et le social,
- de signaler les situations pour (r)amener vers les soins, pour une prise en charge conjointe en situation de crise,
- de prévenir et aider aux décisions pour certaines situations arrivant en bout de procédure d'expulsion.

En lien avec le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et conformément aux objectifs déclinés dans la feuille de route de l'analyse des besoins sociaux, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin a œuvré depuis 2016 pour étendre progressivement cette commission sur l'ensemble du territoire couvert par le CCAS unique.

Pour cela, un travail de formalisation a été mené. Il a permis de mettre en place :

- une fiche de liaison santé-habitat permettant de prendre connaissance
- un règlement intérieur de la commission santé-habitat,
- une procédure schématisée,
- une charte de partenariat,
- une feuille d'émargement à destination des professionnels participant à ladite commission,
- des tableaux de bord et indicateurs de suivis.

Afin de continuer ce travail, il est proposé de conclure entre la Fondation Bon Sauveur et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, une convention de partenariat portant sur la mise à disposition des locaux et une convention de partenariat, à compter de la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Considérant la nécessité de poursuivre ce partenariat et de permettre le fonctionnement de la « commission santé-habitat »,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat portant sur la mise à disposition des locaux entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin et la Fondation Bon Sauveur relative à la commission « santé habitat » , à compter de la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2026,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat entre le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et la Fondation Bon Sauveur portant sur la commission « santé habitat » et tous les documents s'y afférents, à compter de la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL